



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté

Égalité

Fraternité



Institut de la gestion publique
et du développement économique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SÉANCE 1 : INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cours de droit public

Valentin Melot <valentin.melot@igf.finances.gouv.fr>

Mentionner [Préparation INSP] dans l'objet de votre mail

Relance bienvenue à partir de 15 jours

1. Présentation générale et conseils méthodologiques

L'enseignement du droit public en prép'INSP

Étude des relations juridiques impliquant des personnes publiques :

- Droit constitutionnel
- Droit administratif (DA)
- À relier à d'autres matières (FiPu, DIP, DUE)

Segmentation de l'enseignement en trois blocs :

- Acteurs et procédures
- Notions essentielles du droit administratif
- Politiques publiques

Deux objectifs principaux à l'épreuve :

- Maîtrise des notions fondamentales du droit public (niveau ~L3)
- Connaissance des enjeux actuels

Aspects méthodologiques (1)

Objectifs du cours
magistral :

- Présenter des notions élémentaires
- Expliquer le raisonnement juridique
- Donner des éléments d'actualité

Ce que ce cours est :

- Une ressource parmi d'autres
- Une tentative d'être aussi complet que possible en 1 h 30
- Une tentative d'être rigoureux

Ce que ce cours n'est pas :

- Indispensable (vous pouvez ne pas aimer)
- Suffisant (vous devez travailler par vous-mêmes)
- Exhaustif (vous devez vous documenter)

Aspects méthodologiques (2)

Proposition de méthode de travail :

1. Une écoute passive de découverte OU une lecture de manuel
2. Une écoute active OU un fichage de manuel

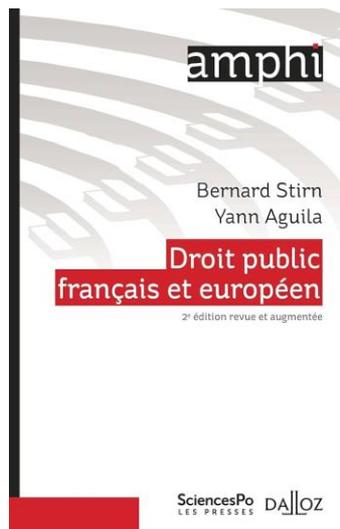
Vous devez toujours :

- Rechercher les définitions
- Comprendre les raisonnements juridiques derrière les principaux arrêts (GAJA, etc.)
- Apprendre les références

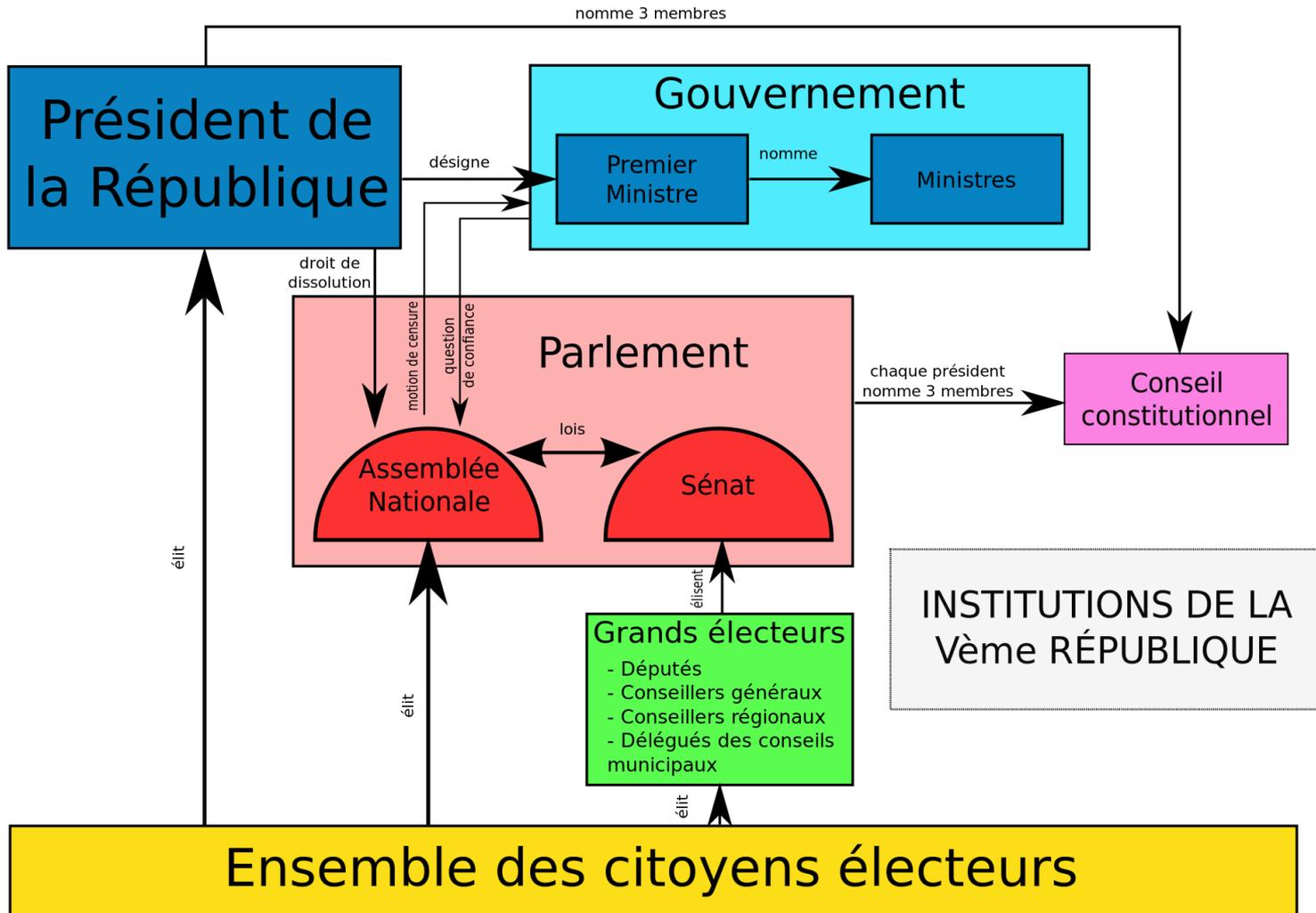
Vous pouvez pour compléter :

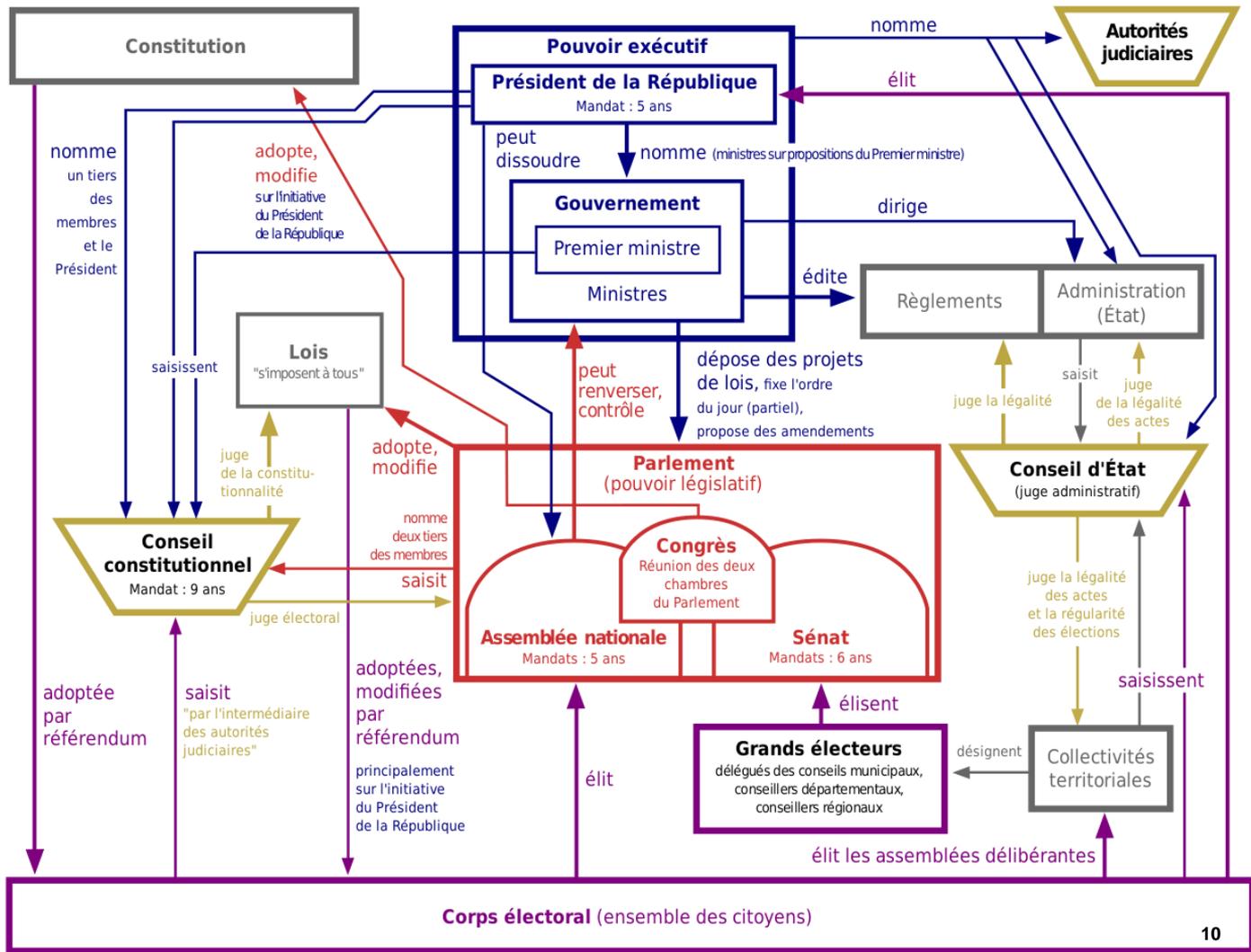
- Lire les discours du VPCÉ
- Lire un peu de doctrine universitaire
- Feuilletter l'actualité juridique (AJDA)

Bibliographie suggérée



2. L'organisation des pouvoirs publics sous la V^e République (base du droit constitutionnel)





3. L'organisation administrative de la République (base du droit administratif)

L'État, ou la République

Plusieurs entités :

- Les pouvoirs publics
- L'administration centrale
- L'administration déconcentrée
- Les SCN
- Les AAI

• Un visage :



- Une unité juridique
- Une unité budgétaire

Un caractère
exceptionnel :

- Immunité pénale
- Bilan déséquilibré
- Monopole de la norme dans certaines matières
- Monopole des forces armées

D'autres entités publiques et parapubliques, objet de ce cours

Les collectivités territoriales (CT) et leurs groupements :

- Communes, départements, régions, ÉPCI
- Collectivités à statut particulier (dont Nouvelle-Calédonie)

Les diverses catégories d'établissements publics (ÉP) :

- ÉP nationaux, ÉP locaux
- ÉPA et ÉPCI
- API, GIP, Banque de France...

- Des personnes privées chargées de missions de SP
- Des personnes privées contrôlées par des personnes publiques
- Parfois une intersection

4. Le modèle de la hiérarchie des normes et son application

BLOC CONSTITUTIONNEL



Ensemble des principes et
dispositions que doivent
respecter les lois*

BLOC CONVENTIONNEL

Traités, Conventions
internationales, Droit européen



BLOC LÉGISLATIF



Lois organiques, lois ordinaires,
ordonnances

PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT

Règles non écrites de portée générale

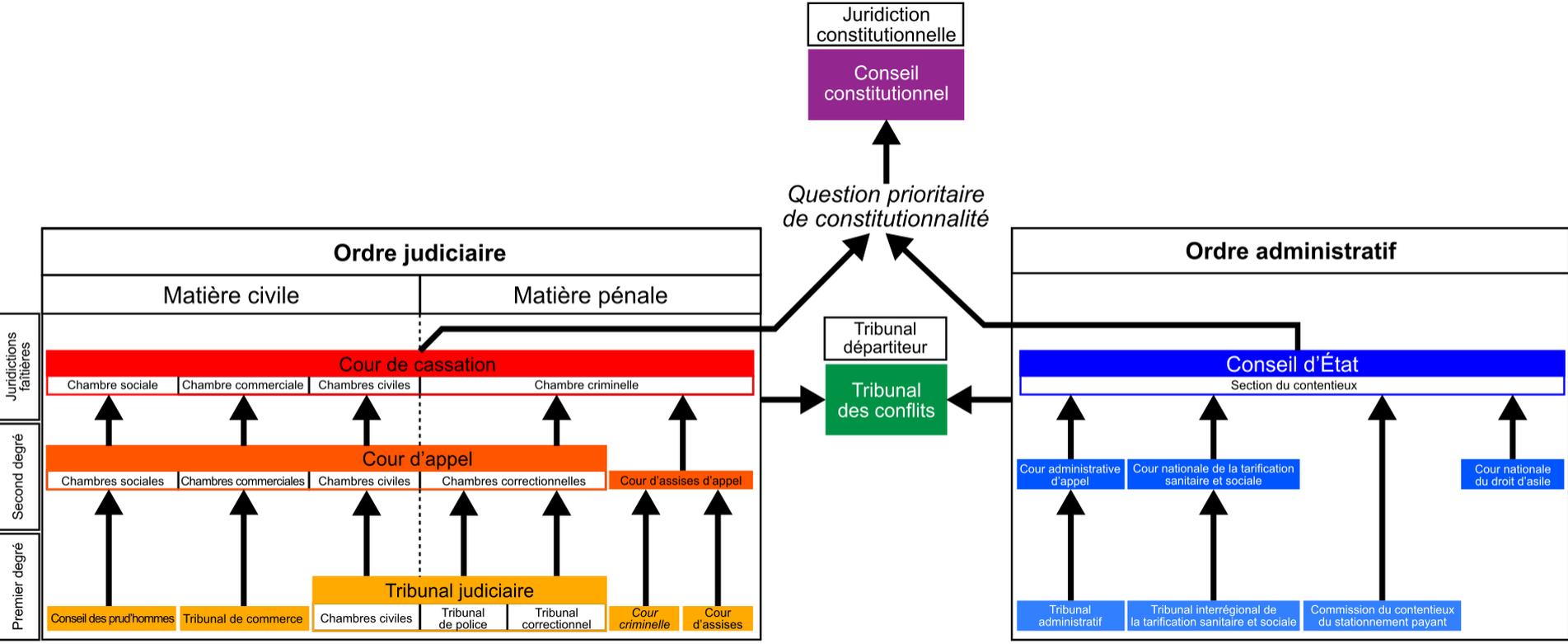


BLOC RÉGLEMENTAIRE

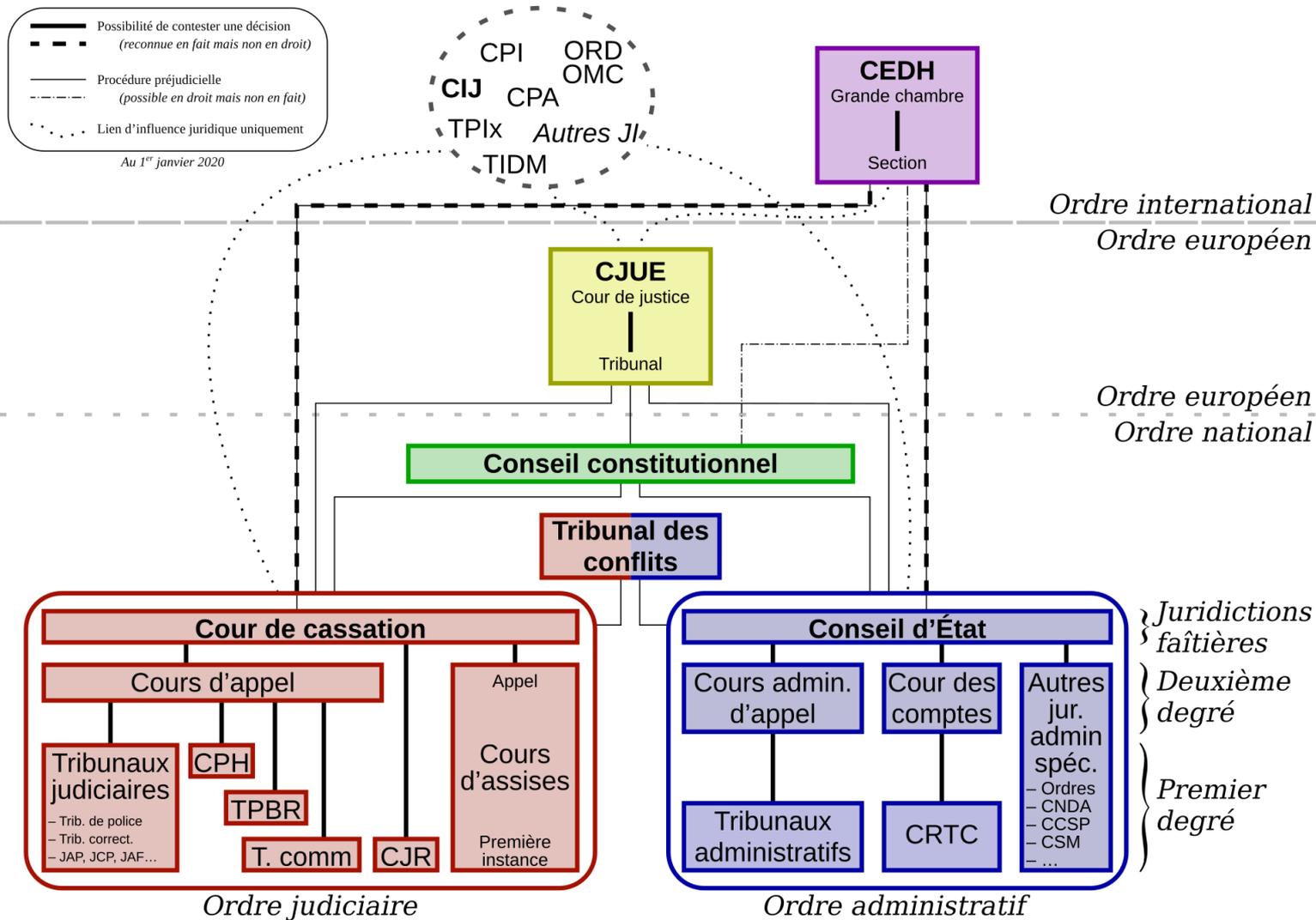


Décrets, arrêtés, circulaires

*Le bloc de constitutionnalité comprend la Constitution de 1958, le Préambule de la Constitution de 1946, la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, la charte de l'environnement

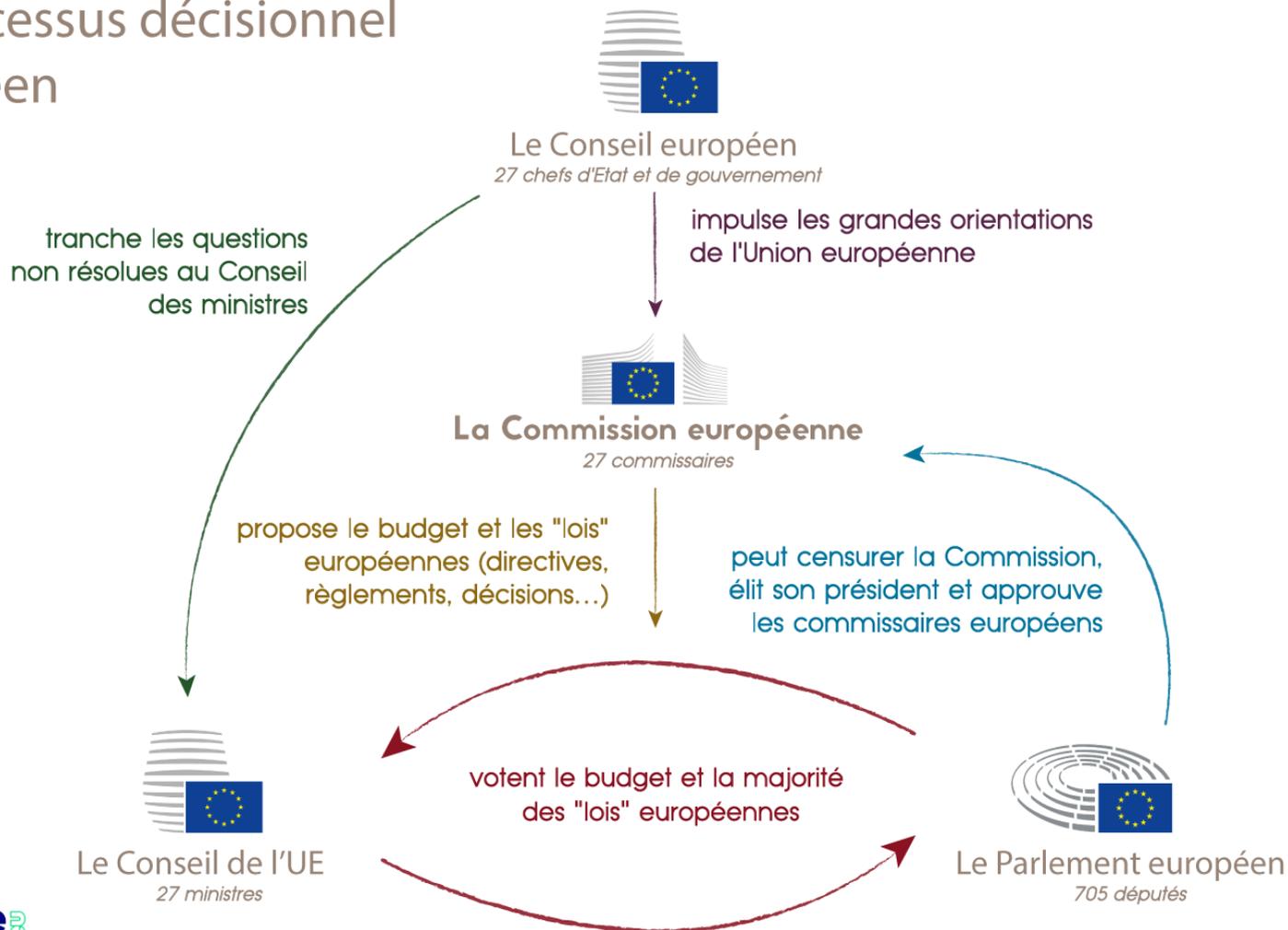


Crédits : Ternoc, *Schéma de l'organisation juridictionnelle nationale française mis à jour au 1er janvier 2020*, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons



5. L'inscription des institutions nationales dans l'Union européenne

Le processus décisionnel européen



Organisation prévisionnelle des prochaines séances et contact

- Semaine prochaine : hiérarchie des normes et constitution
- Sem. 20 et 27 novembre : pouvoir législatif et pouvoir réglementaire
- Sem. 4 décembre : hiérarchie des normes et conventionnalité
- Sem. 11 décembre : l'organisation juridictionnelle nationale et la juridiction administrative (en présentiel)
- Sem. 18 décembre : la place du droit de l'Union
- Sem. 8 janvier : le dialogue des juges